



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION

ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau des élections et de la réglementation générale et commerciale

Arrêté n° R 20-2018-03-20-001 du 20 MARS 2018

fixant la liste des représentants des présidents des communautés de communes et des maires des communes de moins de 10 000 habitants élus à la chambre des territoires de Corse

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.4421-3 et D.4422-30-2 et suivants ;
- Vu l'ordonnance n°2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse et notamment son article 34 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret n°2017-1684 du 14 décembre 2017 relatif à la chambre des territoires de Corse et portant diverses dispositions d'adaptation à la création de la Collectivité de Corse ;
- Vu le procès-verbal établi le 20 mars 2018 par la commission instaurée en application de l'article D.4422-30-5 III du code général des collectivités territoriales chargée de proclamer les résultats de l'élection des représentants des présidents des communautés de communes de Corse et de l'élection des maires des communes de moins de 10 000 habitants au sein de la chambre des territoires de Corse en date du 15 mars 2018 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} – La liste des représentants des présidents des communautés de communes élus à la chambre des territoires de Corse est arrêtée conformément au tableau figurant en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 – La liste des représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants élus à la chambre des territoires de Corse est arrêtée conformément au tableau figurant en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 - Le préfet de la Haute-Corse et le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse et diffusé aux associations départementales des maires de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse.

Fait à Ajaccio, le 20 MARS 2018

Le préfet


Bernard SCHMELTZ

Annexe 1

**LISTE DES REPRESENTANTS DES
PRESIDENTS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
ELUS MEMBRES DE LA CHAMBRE DES TERRITOIRES DE CORSE**

Nom	Prénom	Communauté de communes dont il est le président
CESARI	Louis	Communauté de communes Fium'orbu-Castellu
FRANCESCHI	Henri	Communauté de communes du Celavo Prunelli
MARCELLESI	Pierre	Communauté de communes de l'Alta Rocca
MARCHETTI	François Marie	Communauté de communes de Calvi Balagne
NATALI	Anne-Marie	Communauté de communes Marana-Golo
NICOLAI	Marc-Antoine	Communauté de communes de la Costa Verde
PAJANACCI	Jean	Communauté de communes du Sartonais Valinco Taravo
OLMETA	Claudy	Communauté de communes du Nebbiu- Conca d'Oru

Le préfet



Bernard SCHMELTZ

Annexe 2

**LISTE DES REPRESENTANTS DES
MAIRES DES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS
ELUS MEMBRES DE LA CHAMBRE DES TERRITOIRES DE CORSE**

Nom de la liste	Nom et prénom du candidat élu	Commune
<i>PAESE VIVU</i>	NEGRONI Jérôme	<i>Maire de San Lorenzo</i>
	CAITUCOLI Paul-Joseph	<i>Maire d'Argiusta-Moriccio</i>
	OLIVESI Marie-Thérèse	<i>Maire de San Nicolao</i>
<i>Association des maires et présidents d'EPCI 2B</i>	ALBERTINI Don-Marc	<i>Maire de Ghisoni</i>
	MORGANTI Jean-Toussaint	<i>Maire d'Ogliastro</i>
<i>CORE IN FRONTE</i>	ARENA Jean-Baptiste	<i>Maire de Patrimonio</i>
	MILLO Jean-Luc	<i>Maire d'Olivese</i>
<i>Association des maires et présidents d'EPCI 2A</i>	MATTEI FAZI Joselyne	<i>Maire de Renno</i>

Le préfet



Bernard SCHMELTZ